

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# COMMUNE de SOISY-SUR-ECOLE

---

COMpte RENDU DE LA SéANCE

DU

## CONSEIL MUNICIPAL

en date du lundi 30 août 2021

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, Anne-Sophie HERARD, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme HÉRARD Anne-Sophie, Mme CADOT Laure, Mme MOREAU Magali, M. LAGARRIGUE Laurent, M. SCHAFFUSER Patrice, Mme GIBIER Juliette, M. CROSNIER LECONTE Cyriaque, M. BESSON Hervé, Mme CROSNIER LECONTE Alix, Mme RAMAHEFASOLO Nora.

Absents et excusés : Mme GAYON Hélène donne pouvoir à M. LAGARRIGUE Laurent, M. DURAND Philippe donne pouvoir à M. CROSNIER LECONTE Cyriaque, Mme VANDERTAELEN Coralie donne pouvoir à Mme CADOT Laure, M. LEFEVRE Franck donne pouvoir à Mme MOREAU Magali.

Absents : M. GERAUD Thomas.

Secrétaire de séance : Mme GIBIER Juliette

La séance est ouverte à 19h31 sous la présidence de Madame HERARD Anne-Sophie, Maire.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de faire à huis clos afin de respecter les mesures sanitaires, le Conseil Municipal **l'accepte à l'unanimité (13 voix pour)**.

**Madame le Maire énonce l'ordre du jour :**

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 05 Juillet 2021
- 2) Point sur le registre des arrêtés
- 3) Création de cinq postes de conseillers délégués et désignation,
- 4) Désignation des membres des autres syndicats intercommunaux,
- 5) Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales,
- 6) Délibération relative à l'élection des membres de la CAO (Commission d'appel d'offres)
- 7) Questions diverses

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- 8) Désignation des membres des commissions communales
- 9) Désignation des membres du CCAS (Centre communal d'Action Sociale)

Le Conseil Municipal autorise le rajout de cette délibération à l'ordre du jour à **l'unanimité (13 voix pour)**.

## 1°) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 JUILLET 2021

Madame Anne-Sophie HERARD porte aux voix l'adoption du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 05 Juillet 2021, **le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité (15 voix pour).**

## 2°) POINT SUR LE REGISTRE DES ARRETES

Madame Anne-Sophie HERARD, rapporteur, rappelle les arrêtés municipaux pris depuis le 05 juillet 2021:

- Arrêté N° 2021-84 de Permission de voirie pour branchement d'eau potable pour la Sté SUEZ, rue des fourneaux
- Arrêté N° 2021-85 de circulation pour la Sté SUEZ pour branchement d'eau potable, rue des fourneaux
- Arrêté N° 2021-86 de stationnement à la demande de M. Noviot au 8 Grande Rue
- Arrêté N° 2021-87 de circulation pour la Sté CIRCET pour pose de chambre Orange
- Arrêté N°2021-88 de stationnement pour déménagement au 10 rue des Fourneaux
- Arrêté N°2021-89 arrêté de nomination par voie de mutation à temps complet de Monsieur François BREUER, Adjoint Technique Territorial
- Arrêté N°2021-90 portant attribution de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) à Monsieur François BREUER, Adjoint Technique
- Arrêté N°2021-91 de non-opposition a déclaration préalable N° DP 091 599 21 30019 délivré à Monsieur Cyriaque CROSNIER-LECONTE pour un ravalement de façade et la modification d'une clôture, propriété sise au Saut du Postillon RD 948.
- Arrêté N°2021-92 de non-opposition a déclaration préalable N° DP 091 599 21 30005 délivré à Madame Audrey BOROWIK pour la mise en place d'une sortie de pompe à chaleur sur pignon (régularisation).
- Arrêté N°2021-93 d'accord à permis de construire N° PC 091 599 21 30005 délivré à Madame Valentine FRANC pour la transformation de locaux sociaux en surface supplémentaire pour logement, rénovation des façades et création de nouvelles toitures, transformation de la grange en locaux sociaux pour l'exploitation agricole.
- Arrêté N°2021-94 donnant délégation de signature à Madame Katia ARTHEIN pour la signature de récépissé et des Cerfas relatifs au dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme.
- Arrêté N° 2021-95 portant interdiction permanente de baignade dans la rivière ECOLE
- Arrêté N° 2021-96 de stationnement pour déménagement au 12 rue de la Ferté Alais par la Sté DSM
- Arrêté N°2021- 97 de non opposition à déclaration préalable N° DP 091 599 21 30017 délivré M. Franck AUDOIS pour un ravalement de façade, propriété sise au 6 rue de l'église
- Arrêté N°2021-98 de circulation pour la société RESEAUX GENIE CIVIL pour un renouvellement d'un câble d'alimentations électrique défectueux allée des Fontenys
- Arrêté N°2021-99 de radiation des cadres pour cause de démission de M. François BREUER
- Arrêté N° 2021-100 de circulation pour la société SETP pour une pose de chambre L3T et un passage de fibre, place de la mairie
- Arrêté N° 2021-101 de stationnement pour déménagement au 2 rue des fourneaux pour Mme Castaillet
- Arrêté N° 2021-102 de Permission de voirie pour branchement d'eau potable pour la Sté SUEZ, rue niki de st phalle
- Arrêté N° 2021-103 de circulation pour la Sté SUEZ pour branchement d'eau potable, rue niki de st phalle
- Arrêté N°2021-104 portant attribution de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) à Monsieur Sylvain DURAND, Adjoint Technique
- Arrêté N°2021-105 de non-opposition a déclaration préalable N° DP 091 599 21 30018 délivré à Monsieur Sébastien ZACHELLA pour la création d'une piscine hors sol de 15 m<sup>2</sup>
- Arrêté N°2021-106 de non-opposition a déclaration préalable N° DP 091 599 21 30023 délivré à Monsieur Sébastien ZACHELLA pour la modification d'une clôture sur rue.
- Arrêté N°2021-107 d'accord a permis de construire avec prescriptions délivré à l' EARL BRIERRE concernant la création d'un hangar de stockage agricole avec panneaux photovoltaïques à la ferme de Frémigny.
- Arrêté N°2021-108 d'accord à permis de construire avec prescriptions délivré à Madame Morgane BADI concernant une régularisation pour un changement de destination d'une grange en habitation.

### **3°) CRÉATION DE CINQ POSTES DE CONSEILLERS DÉLÉGUÉS ET DÉSIGNATION**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 25 mai 2020 par lequel la commune a décidé de fixer à quatre le nombre d'adjoints au maire, conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du C.G.C.T ;

Vu les délibérations successives et notamment la n°2021-01 en date du 11 janvier 2021 qui porte à quatre le nombre d'Adjoints au Maire ;

Vu la dernière modification du tableau des Conseillers Municipaux n°4 en date du 11 août 2021 ;

Considérant tous ces éléments et la nouvelle organisation souhaitée, il est proposé à l'Assemblée de procéder à la création de cinq nouveaux postes de Conseiller Délégué et de les désigner.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Madame GIBIER Juliette = Parité et Prévention

Madame RAMAHEFASOLO Nora = Cadre de vie et Services aux habitants

Monsieur CROSNIER LÉCONTE Cyriaque = Environnement et Développement Durable

Monsieur BESSON Hervé = Énergies, Télécommunication et Réseaux

Monsieur DURAND Philippe = Mobilités et Jumelages

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité (13 voix POUR)

Article 1 : D'approuver à la majorité la création de cinq postes de Conseiller Délégué et la désignation des candidats précités.

Article 2 : Le tableau des Conseillers Municipaux sera modifié en ce sens.

Article 3 : Madame Le Maire est chargée, en ce qui la concerne, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

### **4°) DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Madame le Maire expose que le Conseil Municipal doit nommer, au sein de chaque syndicat, des membres chargés de traiter toutes les questions relevant des attributions et responsabilités spécifiques à chaque syndicat.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la démission de ses fonctions de Conseiller Municipal de Monsieur THÉROND William, précédemment délégué titulaire au PNRGF, en date du 16 juillet 2021 ;

Vu la démission de Madame HÉRARD, Messieurs SCHAFFUSER Patrice et BESSON Hervé de leur poste de délégué titulaire et suppléant, respectivement, au Comité de Jumelage du Canton de Milly-la-Forêt ;

Considérant qu'il convient de renouveler les délégués dans ces deux syndicats ;

Madame le Maire appelle aux candidatures volontaires pour la représentation de la commune aux différents syndicats intercommunaux.

Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF) :

Madame CADOT Laure et Monsieur CROSNIER LÉCONTE Cyriaque sont candidats pour un poste de titulaire.

Madame RAMAHEFASOLO Nora et Monsieur DURAND Philippe sont candidats pour un poste de suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Ont obtenu :

Madame CADOT Laure = 13 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

Monsieur CROSNIER LÉCONTE Cyriaque = 13 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

Madame RAMAHEFASOLO Nora = 13 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

Monsieur DURAND Philippe = 13 voix pour, 0 contre, 0 abstentions

Sont élus pour le PNRGF les personnes suivantes :

Titulaires :

Mme CADOT Laure

M. CROSNIER LÉCONTE Cyriaque

Suppléants :

Mme RAMAHEFASOLO Nora

M. DURAND Philippe

### **Comité de Jumelage du Canton de Milly-la-Forêt**

M. DURAND Philippe est candidat pour le poste de titulaire,  
Mme HERARD Anne-Sophie est candidate au poste de suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Ont obtenu :  
M. DURAND Philippe = 13 voix pour, 0 contre, 0 abstentions  
Mme HERARD Anne-Sophie = 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

### **5°) DELIBERATION RELATIVE A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LSTES ELECTORALES**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Madame le Maire expose que le Conseil Municipal va constituer des commissions et y nommer des membres chargés de traiter toutes les questions relevant des attributions et responsabilités spécifiques à chaque commission.

Elle rappelle :

- que le Maire est président de droit de chaque commission et que les membres vont être désignés par l'Assemblée délibérante,
- que ces commissions ne peuvent en aucun cas prendre de décision à la place du Conseil Municipal.

Madame le Maire expose que compte tenu de la démission de Messieurs CHEVALIER Pierre et THÉROND William de leurs fonctions de Conseiller Municipal, il convient de renouveler la Commission de Contrôle des listes Electorales.

Madame le Maire rappelle la composition de la précédente CCLE nommée le 09/06/2020 :

#### **Titulaires,**

THEROND William,  
CROSNIER LECONTE Alix,  
CROSNIER LECONTE Cyriaque,  
SCHAFFUSER Patrice,  
BESSON Hervé,

#### **Suppléants,**

CHEVALIER Pierre,  
VANDERTAELLEN Coralie,  
GERAUD Thomas,  
GAYON Hélène,

Madame le Maire propose de modifier la composition de la CCLE comme suit :

#### **Titulaire,**

GIBIER Juliette  
DURAND Philippe  
CROSNIER LECONTE Alix  
SCHAFFUSER Patrice  
BESSON Hervé

#### **Suppléants,**

RAMAHEFASOLO Nora  
CROSNIER LECONTE Cyriaque  
VANDERTAELLEN Coralie  
GERAUD Thomas  
GAYON Hélène

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'Unanimité (13 voix Pour)** d'approuver la proposition de Mme Le Maire.

### **6°) DELIBERATION RELATIVE A L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (CAO)**

Madame le Maire expose que compte tenu de la démission de Monsieur THÉROND William de ses fonctions de Conseiller Municipal, il convient de le remplacer, en tant que titulaire, au sein de la Commission d'Appels d'Offres par son suppléant.

Madame le Maire rappelle la composition de la CAO élue le 09/06/2020 :

Présidente : HERARD, Anne-Sophie

Vice-Président : LAGARRIGUE Laurent

Titulaires : LAGARRIGUE Laurent, THÉROND William, SCHAFFUSER Patrice.

Suppléants : MOREAU Magali, CADOT Laure, BESSON Hervé.

Madame le Maire, rappelle également que le suppléant ayant remplacé Monsieur THÉROND William doit à son tour être remplacé par un Conseiller Municipal (de la même liste) et que le candidat suppléant promu au rang de titulaire doit être remplacé par le candidat de la même liste le suivant dans le tableau des élus.

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu les modalités de remplacement d'un membre titulaire de la CAO d'une collectivité territoriale précisées au 3<sup>e</sup> alinéa du III de l'article 22 du Code des marchés publics (CMP) disposant qu'"il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier". Ce même article prévoit néanmoins, à l'alinéa suivant, qu'"il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit" ;

Vu la délibération n°2020-22 du 09 juin 2020 relative à l'élection des membres de la CAO ;

Sont ainsi déclarés membres de la CAO :

Titulaires : LAGARRIGUE Laurent, MOREAU Magali, SCHAFFUSER Patrice.

Suppléants : CADOT Laure, BESSON Hervé, DURAND Philippe,  
pour faire partie, avec Madame le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres.

## **7°) DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Madame le Maire expose que le Conseil Municipal va nommer des membres chargés de traiter toutes les questions relevant des attributions et responsabilités spécifiques à chaque commission.

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Elle rappelle :

- que le Maire est président de droit de chaque commission et que les membres vont être désignés par l'Assemblée délibérante ;
- que ces commissions ne peuvent en aucun cas prendre de décision à la place du Conseil Municipal ;
- que le nombre des commissions communales non obligatoires a été fixé à 11 après délibération n°2021-04 du conseil municipal en date du 11 janvier 2021 ;
- que ces commissions ont été renommées comme suit :

1. Communication – Relations extérieures
2. Culture – Festivités – Patrimoine – Tourisme
3. Développement Durable - Environnement
4. Action sociale – Santé – Services aux habitants – Démocratie participative
5. Education - Jeunesse
6. Finances
7. Développement économique – Emploi
8. Loisirs – Sports
9. Travaux – Voirie
10. Urbanisme
11. Sécurité

Madame le Maire informe le conseil que compte tenu de la modification de la composition des commissions communales et des nouvelles délégations des Maries Adjointes et Conseillers Municipaux, les commissions seront convoquées légalement dans un délai de huit jours et que sera notamment procédé à l'élection d'un nouveau vice-président.

Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder à un vote à main levée et non à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'UNANIMITÉ la tenue d'un scrutin public avec vote à main levée.**

Madame le Maire propose à l'assemblée de maintenir la composition des commissions communales qui comprennent chacune l'ensemble des membres du conseil municipal, à savoir :

**Mme CADOT Laure**

**Mme MOREAU Magali**

**M. LAGARRIGUE Laurent**

**M. SCHAFFUSER Patrice**

**M. DURAND Philippe**

**Mme RAMAHEFASOLO Nora**

**M. LEFEVRE Franck**

**Mme CROSNIER-LECONTE Alix**

**M. CROSNIER-LECONTE Cyriaque**

**Mme VANDERTAELLEN Coralie**

**M. GERAUD Thomas**

**Mme GIBIER Juliette**

**M. BESSON Hervé**

**Mme GAYON Hélène**

### **8°) DELIBERATION RELATIVE AU REMPLACEMENT D'UN MEMBRES DU CCAS**

Madame le Maire expose que compte tenu de la démission de Monsieur THÉROND William de ses fonctions de Conseiller Municipal, il convient de le remplacer, en tant que membre élu du conseil d'administration du CCAS.

Madame le Maire rappelle la composition du CCAS établie le 09/06/2020 :

Présidente : HERARD, Anne-Sophie

Vice-Présidente : GIBIER Juliette

Membres élus : Mmes MOREAU Magali, GIBIER Juliette, VANDERTAELLEN Coralie, MM. THÉROND William, SCHAFFUSER Patrice

Membres nommés : M. BOULAT Henri, Mmes CAILLETTE Danièle, LABBE Yvette, SALVADORI-PAQUET Gabrielle, DA COSTA Elisabeth

Madame le Maire, rappelle également que le suppléant ayant remplacé Monsieur THÉROND William doit à son tour être remplacé par un Conseiller Municipal (de la même liste) et que le candidat suppléant promu au rang de titulaire doit être remplacé par le candidat de la même liste le suivant dans le tableau des élus.

Conformément à l'article R123-9 du code de l'action sociale et des familles, le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartient le ou les intéressés.

Vu la délibération n°2020-221 du 09 juin 2020 relative à l'élection des membres du CCAS ;

Sont ainsi déclarés membres élus du CCAS :

Mmes MOREAU Magali, GIBIER Juliette, VANDERTAELLEN Coralie, MM. DURAND Philippe, SCHAFFUSER Patrice

Membres nommés = M. BOULAT Henri, Mmes CAILLETTE Danièle, LABBE Yvette, SALVADORI-PAQUET Gabrielle, DA COSTA Elisabeth.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce ensuite la fin de la séance à 20h10.

Anne-Sophie HERARD  
Maire